

Semaine européenne de la mobilité 2022 : Le Grand Narbonne s'engage pour l'éco-mobilité

À l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité, **le Grand Narbonne organise la remise du label « Éco-mobilité » de l'Ademe à sept de ses communes** au sein du Village mobilité installé sur le cours Mirabeau à Narbonne. **L'agglomération désignera en suivant les membres de son Comité des partenaires**, instance consultative sur les questions de mobilité.

Le Grand Narbonne et ses communes sont **récompensés depuis plusieurs années par le label « Écomobilité »** de l'Ademe. Celui-ci marque, pour le Grand Narbonne, son **engagement dans la mise en œuvre d'actions en faveur de l'écomobilité et la mobilité durable**, mais également **dans l'accompagnement des communes** de son territoire à élaborer leur propre plan d'actions.

Sept communes sont récompensées par ce label en 2022 :

Armissan : études pour la réalisation d'une voie verte entre Armissan et Vinassan,

Bize-Minervois : étude pour la réalisation d'une voie verte entre le village et le hameau de Cabezac

Coursan : réalisation d'une piste cyclable le long du canal du Raonel

Cuxac-d'Aude : réalisation d'une étude Schéma vélo intégrant un volet opérationnel

Montredon-des-Corbières : achat et installation de bornes de recharges pour VAE

Moussan : réalisation d'un Plan vélo intégrant une étude sur le développement du vélo et des propositions opérationnelles pour l'aménagement de certains axes

Néviau : réalisation d'un Plan vélo et d'une étude opérationnelle pour la création d'une liaison vers le futur éco-quartier du Cros

Ces nouvelles communes récompensées portent à **quinze** le nombre de communes labellisées de l'agglomération, puisqu'elles s'ajoutent aux huit labellisées en 2021 qui poursuivent leurs actions pluriannuelles :

Fleury d'Aude : expérimentation de la piétonisation de la station de Saint-Pierre-la-Mer

Narbonne : réalisation d'une voie verte entre le centre-ville et le quartier des Pleyades

Ouveillan : développement de la mobilité douce touristique et loisir

Peyriac-de-Mer : réglementation du stationnement dans le village

Port-La Nouvelle : aménagement global du quai du port et de l'avenue de la mer

Saint-Nazaire-d'Aude : développement et création des voies douces entre les quartiers et l'accès au collège,

Sallèles-d'Aude : projet de création d'une aire de co-voiturage

Salles-d'Aude : création de parkings vélos à proximité des bâtiments et équipements publics

La remise de ces labels est l'occasion de faire un point d'étape sur les actions en cours. L'engagement sur le moyen de transport alternatif qu'est le vélo et la mobilité du quotidien est particulièrement marqué : le Grand Narbonne poursuit notamment ses études sur la création de liaisons douces vers les zones d'activité du territoire, et de nombreuses actions des communes sont axées sur le développement de l'alternative vélo.

Sur ce sujet, les actions menées par le Grand Narbonne et ses communes membres sont complémentaires, puisqu'elles doivent favoriser un maillage plus fin de liaisons inter-quartiers, inter-communes, vers les services communaux, etc.

Plus d'informations sur le label :

occitanie.ademe.fr/expertises/mobilite-et-transports/label-ecomobilite

data.ademe.fr/reuses/territoires-labellises-ecomobilite-en-occitanie

Le Comité des partenaires : une instance pour les questions de mobilité

Le Grand Narbonne a créé lors du Conseil communautaire du 19 mai 2022 le Comité des partenaires, pour lequel la collectivité a organisé un appel à candidature. Le tirage au sort pour la désignation de ses membres s'est déroulé sur le Village mobilité, journée d'animations organisée dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité.

Cette instance a pour objectif de **renforcer le dialogue sur les questions de mobilités**. Le Comité des partenaires **se réunira au moins une fois par an et devra être saisi** :

- avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place,
- avant toute instauration ou évolution du taux du versement mobilité et avant l'adoption de documents de planification concernant la politique de déplacements.

Le tirage au sort désigne en tant que **membres du Comité des partenaires : deux habitants du territoire, trois employeurs privés de différentes tailles et un employeur public**.